



Le CHRS au cœur de pratiques en mouvement

Le 17 novembre 2016
au Palais des Congrès de
Pontivy

Introduction de Jean-Claude THIMEUR

Soyez les bienvenus dans cette ville qui, il fut un temps, s'est appelée Napoléonville.

De cette époque nous avons gardé principalement la grande rue principale, la place d'armes et la caserne. Bien que située en centre Bretagne, Pontivy est une ville dynamique avec un tissu associatif assez dense et très vivant.

Cette journée nous l'avons voulue sous l'égide de la prospective :

La prospective ce n'est pas prévoir l'avenir mais c'est essayer en se basant sur ce que nous connaissons et sur les éléments dont nous disposons d'élaborer des scénarios possibles de ce que sera dans un avenir proche l'objet de notre observation :

En ce qui nous concerne les personnes en situation d'exclusion et les réponses en termes d'accompagnement et de prise en charge qui y sont attachées.

Cela va nous permettre d'élaborer des stratégies, de penser une organisation, de la modifier éventuellement voire d'orienter de nouveaux modes de réponses.

En guise d'ouverture de cette journée je donnerai trois axes non exhaustifs qu'il me semble important de développer afin de mieux prévoir ce que pourrait devenir ce secteur de l'action sociale en France.

Premier axe : l'histoire

Il est essentiel de comprendre comment se sont structurés les modes de réponse au fil des ans et quels étaient l'idéologie ou l'idéal qui le sous-tendaient au travers en particulier du droit. Chaque texte, chaque orientation s'ordonne autour d'une idée, d'un « regard ».

Prenez par exemple le décret de 1976 sur les CHRS ; il prévoyait neuf catégories de personnes pouvant y être accueillies (d'ailleurs les demandeurs d'asile constituaient un de ces catégories). On pensait avec certitude à l'époque que ces neuf catégories définissaient l'intégralité des personnes ayant besoin d'un tel type d'accueil.

Aujourd'hui non seulement on ne catégorise plus mais on veut traiter la question du point de vue du droit commun...On parle de « vulnérabilité ».

Etudier et observer cette évolution c'est comprendre les idées maîtresses qui la portent et les stratégies mises en œuvre en conséquence.

Deuxième axe : les dispositifs actuels et les réponses sur le territoire

Ici il faut observer les CHRS au sein d'un dispositif plus large qui englobe les problématiques de logement et d'insertion des publics accueillis, ce qui déjà en soi les oblige à modifier leur organisation voire la pratique des travailleurs sociaux.

Mais il est essentiel, à mon avis, de les situer et de les observer dans un champ plus large : le champ de la Santé.

La loi de modernisation de notre système de santé a introduit l'idée du *Parcours* : parcours de soin, parcours de santé, parcours de vie, ce qui veut dire qu'il n'y a plus de séparation entre le traitement de la santé et la question sociale soit conditions de vie , intégration, bien être .

L'ensemble de la population est concernée et bien sûr celle qui relève des dispositifs sociaux, médico-sociaux et de santé spécialisée comme les EPSM.

Si l'on regarde les populations qui relèvent de ces trois secteurs, on s'aperçoit qu'il apparaît des problématiques communes comme le logement par exemple :

Le besoin de logement avec ou sans accompagnement est repéré dans le secteur qui vous concerne mais aussi dans les secteurs qui relèvent du handicap et également de la psychiatrie.

Pour rappel les hôpitaux spécialisés ont pour feuille de route la fermeture de lits et l'ouverture de places en ambulatoire avec à traiter aussi la question du logement et de l'accompagnement social.

On pourrait se demander alors si le logement ne pourrait pas être traité par chaque territoire sous une forme de guichet unique spécialisé (AIVS par exemple) avec un accompagnement social et/ou un accompagnement de santé en fonction du besoin.

Il n'y a plus de personnes en exclusion, en situation de handicap physique ou psychique, il y a des personnes en situation de vulnérabilité auxquelles nous devons garantir un parcours adapté à leur situation.

Troisième axe : la pratique sociale

La pratique sociale a déjà beaucoup évolué au cours de la dernière décennie et je pense que c'est le secteur que vous représentez qui en a le plus conscience. Mais cette évolution n'est pas terminée, elle va sans doute s'accélérer compte tenu des transformations dont je viens de parler et d'autres que vous allez aborder tout à l'heure :

- Vraisemblablement la question du niveau de qualification requis à un moment T dans l'accompagnement tout au long d'un parcours de vie va se poser.
- Par ailleurs la fonction de coordination qui s'accroît : une coordination qui va devoir s'ordonner autour de l'individu et ses choix propres.

Les CHRS doivent-ils évoluer vers une organisation de type service ou plateforme en développant leur compétence en matière de coordination des offres de service spécialisées mais aussi des offres potentielles de la société civile ? Ou bien vont-ils rester ce qu'ils sont et être un élément de réponse qui pourra être sollicité dans un parcours ?

- L'évolution de la pratique dans ces deux cas de figure va être différente mais l'avenir des CHRS également.

Aujourd'hui les besoins sont toujours aussi importants voire sont en augmentation, les moyens sont limités voire restreints, l'attente des populations évolue aussi et le regard de la société civile change également. C'est dans ce contexte que vous devez percevoir ce que devient et va devenir l'action sociale afin d'y adapter vos établissements, vos services et votre pratique.